

FICHE D'INSCRIPTION - ATELIERS MONTESSORI « En route pour l'école »
Enfants de 2 ANS ½ à 3 ANS : Année scolaire 2025/2026



Afin de contribuer à notre échelle au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce dossier que si nécessaire.

Les ateliers sont limités à 6 enfants de 2 ans ½ à 3 ans (enfants NON SCOLARISÉS) Un vêtement de rechange, une collation et des chaussures faciles à ôter sont recommandés.

VOTRE ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE :

Tarifs pour 1 atelier de 3h par semaine (Hors vacances scolaires)

MARDI : De 9h à 12h

FORMULE	TARIF	Modalités	COCHEZ
1 atelier	37 €	Paiement totalité	
1 mois	150 € (4 mercredis)	Paiement totalité	
Trimestre 1 du 6/01 au 31/03/2026	345 €	3 X 115 € 1 ^{ère} mensualité avant le 1 ^{er} atelier	
Trimestre 2 du 21/04 au 30/06/2026	345 €	3 X 115 € 1 ^{ère} mensualité avant le 1 ^{er} atelier	
Semestre Du 6/01 au 30/06/2026	600 €	Acompte de 180 € Puis 4 x 105 €	

Tarifs sous réserve de modification du calendrier scolaire 2025/2026 de l'académie de Guadeloupe.

L'acompte traduit un engagement ferme, il n'est pas remboursable.

PERSONNES TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE :

Père	Mère	Ou Représentant légal
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Email :	Email :	Email :
N°tél :	N°tél :	N°tél :

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Liste des personnes majeures autorisées par la famille à conduire ou à récupérer l'enfant aux ateliers :

1. Nom et prénom :

Lien avec l'enfant : Tél. :

2. Nom et prénom :

Lien avec l'enfant : Tél. :

3. Nom et prénom :

Lien avec l'enfant : Tél. :

Je m'engage à signaler par écrit les personnes qui s'ajouteraient à cette liste au cours de l'année.

Signature du père

Signature de la mère

ou signature du représentant légal

MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués par :

- espèces
- chèque à l'ordre de Mme VALERY Emmanuelle
- ou virement bancaire sur le compte suivant

IBAN : FR76 1010 7003 9200 9380 1452 446

Code BIC : BREDFRPPXXX

- L'acompte traduit un engagement ferme, **il n'est pas remboursable**.
- L'inscription de l'enfant est validée **après** paiement de la totalité pour l'atelier découverte et le mois.
- L'inscription est validée **après** versement de la 1^{ère} mensualité ou de l'acompte pour le trimestre et l'année.
- Le paiement des mensualités se fait au plus tard le **5** du mois.

ANNULATION/REMBOURSEMENT

- Seul l'**atelier Découverte** est éligible au **remboursement**, sous réserve qu'il soit annulé par le parent 48 h à l'avance (hors week-end et jours fériés). Une nouvelle date d'atelier sera alors proposée.
- L'inscription aux ateliers du **mois** ou du **trimestre** traduit un **engagement ferme**. Le nombre de places étant limité à 6 enfants, en cas d'absence ou d'annulation à un atelier, celui-ci est **dû**.
- En cas de **maladie ou d'urgence**, une nouvelle date d'atelier peut être proposée sous réserve de place **disponible**.

FICHE D'URGENCE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° de sécurité sociale et adresse du centre de rattachement :

N° de contrat de l'assurance scolaire et adresse de l'organisme :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Particularités médicales à signaler (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

En ce qui concerne les médicaments, prendre connaissance du règlement intérieur.

En cas d'accident ou de maladie, l'éducatrice s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant les numéros de téléphone suivants :

1. N° du domicile :
2. N° du travail du père :Portable :
3. N° du travail de la mère :Portable :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, j'autorise Emmanuelle VALERY à faire appel au SAMU, aux pompiers ou à un médecin (désigné par la famille ou de proximité) selon la situation.

Signature du père

Signature de la mère

ou Signature du Représentant légal

RÈGLEMENT INTÉRIEUR INTUITION MONTESSORI

Année scolaire 2025/2026



Afin de contribuer à notre échelle au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce dossier que si nécessaire.

1. ATELIERS MONTESSORI : MISSIONS ET VALEURS

Développer le plein potentiel humain

Éduquer les enfants c'est les préparer à la vie en les armant du mieux que l'on peut. Développer le plein potentiel humain, c'est se concentrer sur la période de vie durant laquelle le cerveau de l'enfant est le plus plastique : entre 0 et 6 ans. Développer le plein potentiel humain, c'est éduquer en respectant le fonctionnement humain (basé sur les dernières études scientifiques), et développer l'intelligence du cœur.

Tous les êtres vivants suivent un programme de développement créé par la nature.

Chez les animaux on parle d'instinct tandis que chez les êtres humains on parle d'intuition. Et pour renforcer ce guidage, la nature nous a dotés d'émotions.

- Elles sont négatives lorsque nous nous éloignons de notre chemin, et positives lorsque nous poursuivons le bon.
- Le jeune enfant est guidé par ses intuitions que l'on nomme périodes sensibles de développement.

Ce sont des périodes intenses de développement du cerveau où l'enfant est poussé vers ce qui le nourrit.

C'est pour cela qu'Intuition Montessori a pour valeurs principales:

- le respect de ces périodes de développement
- le respect du fonctionnement du cerveau
- l'accueil et la gestion des émotions que l'enfant traverse
- le tout dans un environnement naturel

2. LES ATELIERS MONTESSORI « En route pour l'école »

✓ DESCRIPTION

Les Ateliers éducatifs accueillent des enfants de 2 ans ½ à 3 ans (enfants non scolarisés). Ils sont limités à 6 enfants pour un suivi optimal. Ils ont lieu le mardi de 9h à 12h.

✓ ORGANISATION/DEROULE/OBJECTIFS

Chaque atelier dure 3 heures et suit l'organisation suivante :

9h – 9h10 : Accueil et échange collectif dédié à l'expression de son vécu et de ses émotions.

9h10 - 10h30 : temps de travail individuel (À SON RYTHME).

Les activités sont présentées de façon individuelle ou en duo, puis peuvent être réalisées en autonomie par l'enfant. L'enfant récupère l'activité la réalise puis la range. Les activités sont proposées et non imposées aux enfants. L'enfant a le **libre choix** de les réaliser selon ses besoins.

Ces 2h d'activités permettent à l'enfant de développer son autonomie, sa concentration et d'avancer à son rythme. Il a le droit de prendre des pauses, d'aller aux toilettes, de prendre sa collation, lorsqu'il le souhaite et sans demander d'autorisation.

Seules obligations : respecter les autres, l'ambiance de travail, prendre soin du matériel et de l'environnement (ranger).

10h30- 11h10 : temps de MOTRICITE GLOBALE (ENSEMBLE)

Des parcours de motricité sont proposés sont proposés aux enfants: **se déplacer en équilibre, sauter, lancer.**

>Quels sont les objectifs des activités ?

- Développer la motricité **GLOBALE** du **CORPS**
- Apprendre à **COOPÉRER**

11h10 – 11h50 : Temps d'exploration collective (ENSEMBLE)

Chaque matinée est l'occasion de réaliser des activités sensorielles, et des préparations culinaires.

>Quels sont les **objectifs** des activités ?

- Stimuler ses **sens**
- **Explorer** et découvrir le monde

- Préparation de recettes du monde
- Manipulation libre de la matière : l'eau, le sable, les aimants, l'air.
- Réalisation d'œuvres plastiques (peinture sur différents supports avec divers outils)

11h50-12h : Préparation à la sortie. Bilan de la matinée. Temps d'échanges. Lecture d'histoires (liées au thème du mois).

N.B: Pour l'atelier de votre enfant, merci de prévoir :

- un vêtement de rechange (en cas d'activités salissantes ou nécessitant l'utilisation d'eau)
- un **FRUIT** pour la collation
- une paire de chaussures facile à ôter (de type tongs, sandales) car les enfants se déplacent librement entre l'intérieur et l'extérieur.

3. OBJETS ET EFFETS PERSONNELS

Les jouets et doudous ne sont pas autorisés dans l'espace dédié aux activités mais pourront être laissés dans le sac de l'enfant. En cas de besoin, les enfants pourront bien sûr aller chercher leur doudou pour un moment de réconfort.

Les bijoux et surtout les pendentifs sont à éviter (afin qu'ils ne soient pas abîmés voire cassés, et pour des raisons de sécurité).

4. HORAIRES/RETARDS

Merci de bien vouloir respecter les horaires des ateliers pour permettre à votre enfant de développer au maximum ses compétences.

En cas de retard, pour des raisons de sécurité et pour des raisons pédagogiques (développer l'autonomie des enfants, préserver une ambiance calme pour ceux qui sont déjà en activité), l'accueil a lieu au niveau du portail.

S'il y a un retard des parents à la fin de l'atelier, nous prévenir par téléphone et l'enfant restera dans l'enceinte des ateliers sans que la responsabilité de l'éducatrice ne soit engagée.

5. SURVEILLANCE ET REMISE DES ENFANTS AUX FAMILLES

Les enfants doivent quitter l'enceinte des locaux avec leur parent, ou une personne autorisée à récupérer leur enfant, selon la liste pré remplie lors de l'inscription. Aucun enfant ne sera autorisé à partir sans autorisation écrite et à la demande des parents, si pas inscrite sur la fiche d'inscription.

6. DROITS, DEVOIRS S ET RESPONSABILITÉ

Le respect est primordial.

Nous apprenons à l'enfant la politesse et l'éducation. Pour une attitude inacceptable (violence, cris etc.), l'enfant peut être « repris » en lien avec son comportement. Il sera démontré à l'enfant pourquoi il n'est pas tolérable de réagir de la sorte quand on fait partie d'une communauté. Notre objectif est de le sensibiliser plus que de le sanctionner pour lui apprendre à devenir un citoyen humaniste et responsable.

Nous veillons à respecter les lieux, à les tenir propre et à en prendre soin. Aussi, il est important pour nous, que l'enfant respecte le matériel Montessori, le mobilier et tout son environnement.

Un enfant qui casse, abîme par colère ou énervement, devra remplacer ce qu'il a cassé volontairement, afin de le sensibiliser. Aussi les parents devront s'assurer du remplacement ou de l'achat du matériel dans les prochains jours pour ne pas pénaliser les autres enfants ou l'ambiance. Possibilité de prise en charge par votre assurance.

7. LA BULLE

En cas de dépassement de limite, soit sur le plan verbal soit sur le plan comportemental, notre but est d'apprendre à l'enfant à canaliser et à gérer ses émotions. Pour cela, nous créons une bulle bien-être dans un coin calme pour aider l'enfant à retrouver son calme et sa sérénité

8. SUIVI MEDICAL

Le suivi médical n'est pas possible au sein des ateliers.

Aucun médicament n'est administré par l'éducatrice, et les enfants ne doivent pas en disposer. En cas d'établissement d'un PAI, une photocopie de l'ordonnance est obligatoire. Tout médicament devra être remis par le parent en main propre.

En cas de malaise ou de problème de santé, les parents sont avertis immédiatement et invités à chercher leur enfant. Si l'urgence l'impose, un appel au SAMU, aux pompiers ou à un médecin (désigné par la famille ou de proximité) sera effectué.

Les enfants présentant des symptômes de maladies infectieuses particulièrement contagieuses devront être récupérés par leur parent dans l'heure. Leur retour au sein de la communauté sera autorisé avec l'approbation du médecin (prévoir un certificat médical).

Signature précédée de la mention, lu et approuvé, date

Signature du père

Signature de la mère

ou signature du représentant légal